

Fin 2018, 16,4 millions de personnes sont retraitées de droit direct des régimes français. Leur nombre augmente de 1,3 % au cours de l'année. Ce rythme reste inférieur à celui observé entre 2005 et 2010 (2,6 % de croissance en moyenne par an), mais se situe dans la tendance des dernières années. Les femmes représentent une part croissante des retraités de droit direct, car elles sont de plus en plus nombreuses au fil des générations à avoir participé au marché du travail. Fin 2018, 13,6 millions de retraités de droit direct reçoivent une pension de base de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et 11,6 millions une pension complémentaire de l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco). Un tiers des retraités perçoivent des pensions de plusieurs régimes de base ou intégrés.

### Une hausse du nombre de retraités en 2018

Tous régimes confondus au 31 décembre 2018, le nombre de retraités de droit direct ayant acquis des droits à pension en contrepartie de cotisations auprès de régimes de retraite français, est estimé à 16,4 millions, dont 16,3 millions dans au moins un régime de base ou intégré<sup>1</sup> (tableau 1). Le nombre de retraités de droit direct vivant en France s'élève à 15,3 millions (soit 93,4 % de l'ensemble), dont la quasi-totalité dispose d'un droit dans au moins un régime de base ou intégré.

Les effectifs de retraités de droit direct des régimes français augmentent de 1,3 % par rapport à fin 2017, soit 218 000 personnes de plus. L'évolution s'inscrit dans la tendance des dernières années : +1,0 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2017, ce qui représente 162 000 retraités supplémentaires par an. Ce rythme est moins soutenu que celui observé entre 2005 et 2010 : 2,6 % annuels en moyenne, soit 364 000 retraités de plus par an. Entre 2004 et 2017, le ratio entre le nombre de personnes en emploi et le nombre de retraités diminue, de 2,02 à 1,72 (graphique 1). En effet, le nombre de personnes en emploi augmente de façon moins dynamique au cours de la période,

voire diminue en 2008 et 2009 en raison de la crise économique, tandis que le nombre de retraités progresse continûment.

L'évolution, chaque année, de ce nombre de retraités dépend à la fois du nombre des nouveaux retraités et du nombre de décès survenus au cours de l'année (graphique 2). La variation du nombre de décès s'explique surtout par celle des tailles des générations, car les taux de mortalité diffèrent peu d'une année à l'autre. Par ailleurs, après avoir baissé en 2014, 2015 et 2016, le nombre de nouveaux retraités augmente en 2017 et 2018 (voir fiche 2). Ce résultat est la conséquence, notamment, des calendriers de recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite et de l'âge d'annulation de la décote instaurés par la réforme de 2010, encore en phase de montée en charge<sup>2</sup>. Ainsi, davantage de personnes atteignent l'âge légal d'ouverture des droits et l'âge d'annulation de la décote en 2018 par rapport à l'année précédente (voir encadré 1 de la fiche 2).

### De fortes disparités territoriales

En France, la part des retraités de plus de 55 ans dans la population varie selon les départements (carte 1). Cette part est particulièrement faible

1. Dans la fonction publique de l'État et dans certains régimes spéciaux, le régime de retraite remplit à lui seul les rôles joués, pour les salariés du secteur privé, par le régime de base d'une part et les régimes complémentaires d'autre part. On parle alors de régimes intégrés.

2. L'augmentation de l'âge légal d'ouverture des droits avait un effet jusqu'en 2017. Les effets de l'âge d'annulation de la décote se produisent de 2016 à 2022.

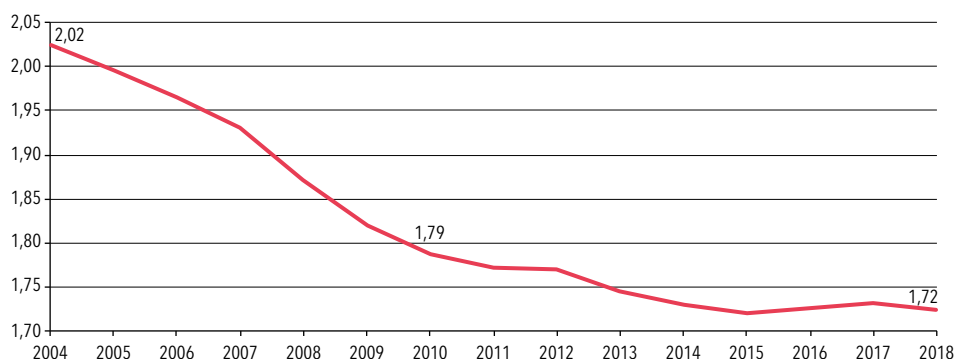
**Tableau 1** Effectifs des retraités de droit direct tous régimes

	Effectifs tous régimes (en milliers)			Effectifs dans au moins un régime de base (en milliers)	Effectifs de résidents en France (en milliers)		Nombre moyen de pensions par retraité		Nombre de pensions servies (en milliers)
	Ensemble	Femmes	Hommes		Tous régimes de droit direct	Régimes de base	Ensemble (régimes de base et complémentaires)	Régimes de base	
2004	12 960	6 580	6 380	12 760	12 066	11 943	2,33	1,40	30 160
2005	13 260	6 730	6 530	13 070	12 346	12 225	2,34	1,40	31 080
2006	13 640	6 920	6 720	13 460	12 706	12 592	2,35	1,40	32 050
2007	14 020	7 130	6 900	13 860	13 076	12 969	2,36	1,39	33 120
2008	14 418	7 321	7 097	14 270	13 453	13 355	2,38	1,40	34 330
2009	14 740	7 530	7 210	14 590	13 748	13 661	2,39	1,39	35 200
2010	15 080	7 750	7 330	14 920	14 067	13 991	2,39	1,39	36 070
2011	15 291	7 904	7 387	15 101	14 193	14 129	2,41	1,40	36 830
2012	15 349	7 909	7 440	15 245	14 259	14 208	2,42	1,38	37 023
2013	15 629	8 081	7 548	15 520	14 517	14 465	2,42	1,38	37 810
2014	15 828	8 205	7 623	15 725	14 718	14 672	2,44	1,38	38 567
2015	15 980	8 301	7 680	15 874	14 873	14 824	2,45	1,39	39 139
2016	16 051	8 332	7 720	15 978	14 903	14 879	2,49	1,39	40 024
2017	16 160	8 430	7 730	16 086	15 066	15 039	2,50	1,39	40 440
2018	16 377	8 565	7 813	16 308	15 301	15 274	2,51	1,38	41 045

**Note** > Voir annexe 5, note sur le champ de la retraite.

**Champ** > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources** > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

**Graphique 1** Rapport entre les effectifs de personnes en emploi et les effectifs de retraités de droit direct

**Note** > Voir annexe 5, note sur le champ de la retraite.

**Champ** > Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources** > DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE ; Insee, comptes de la Nation.

en Île-de-France, où elle varie de 14 % en Seine-Saint-Denis à 18,5 % à Paris. Elle reste faible également dans les départements du nord et de l'est de la France (entre 20 % et 22 %). À l'inverse, elle dépasse 26 % dans l'ouest, le sud et le centre de la France.

### 83 % des retraités perçoivent une pension de la CNAV

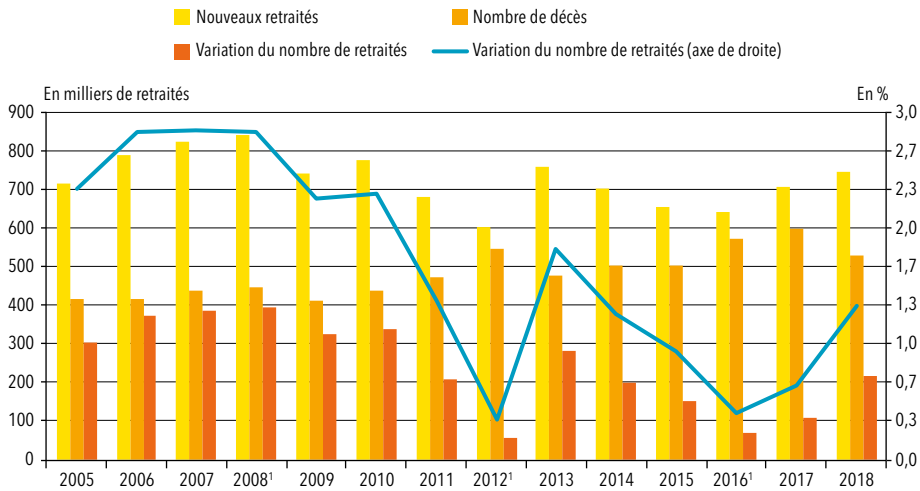
Parmi les 16,3 millions de retraités d'un régime de base, 83 %, soit 13,6 millions de retraités, perçoivent une pension de droit direct de la CNAV (tableau 2). 11,6 millions reçoivent une pension complémentaire de l'Arrco. Les régimes de base du secteur privé ou des indépendants non libéraux (CNAV, MSA salariés, MSA non-salariés, SSI base) versent 18,4 millions de pensions de droit direct,

les régimes de la fonction publique 3 millions, les régimes de professions libérales (CNAVPL et CNBF) environ 0,3 million, et les régimes spéciaux<sup>3</sup> plus de 0,7 million.

Le nombre de retraités augmente régulièrement dans la plupart des régimes. C'est le cas à la CNAV, avec une hausse des effectifs de 1,8 % en moyenne annuelle depuis 2008. Cette croissance est particulièrement élevée à la CNRACL (+4,2 % en moyenne annuelle) et moindre dans la fonction publique militaire de l'État et à la MSA salariés. En revanche, le nombre de retraités diminue régulièrement à la MSA non-salariés depuis 2007 (-2,8 % en moyenne par an).

De nombreuses personnes ont été affiliées à plusieurs régimes au cours de leur carrière

### Graphique 2 Décomposition de la variation annuelle du nombre de retraités : évolution des nouveaux retraités et des décès



1. Une rupture de série a lieu pour les années 2008, 2012 et 2016, imputable à la différence de sources utilisées : modèle ANCETRE (basé sur la vague précédente de l'EIR) pour l'année antérieure et EIR (voir annexe 1). Cela a une incidence sur le flux de décès et sur l'augmentation du nombre de retraités au cours de ces trois années.

**Notes >** Voir annexe 5, note sur le champ de la retraite. Le nombre de décès est calculé par solde entre le nombre de nouveaux retraités et la variation du nombre de retraités.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année *n*, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

3. FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

(voir fiche 13). Ainsi, fin 2018, 33 % des retraités reçoivent une pension d'au moins deux régimes de base, et sont donc dits polypensionnés (tableau 3). Le nombre moyen de pensions de droit direct provenant d'un régime de base est de 1,4 par retraité.

En proportion, les hommes sont plus nombreux à être polypensionnés (37 % contre 28 % des femmes), en raison d'une carrière, en général, plus longue, associée à une plus forte probabilité de changer de régime. En outre, ils ont davantage exercé des métiers d'indépendants, pour lesquels une majorité des affiliés ont aussi cotisé à d'autres régimes de base (le plus souvent au régime général) durant leur carrière.

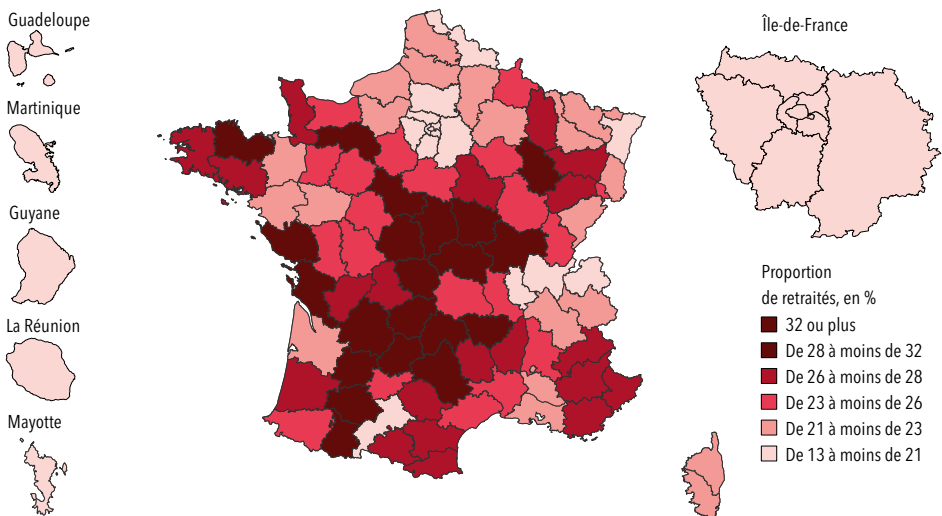
La part des polypensionnés par régime (tableau 2) est très variable selon le régime d'affiliation. Elle est très élevée à la SSI (environ 94 %), à la MSA salariés (88 %) et non-salariés (75 %), parmi les professions libérales (91 %) et à la CNRACL (71 %). À l'inverse, elle est plus faible à la CNAV (38 %) et dans la fonction publique civile de l'État (FPCE) [44 %].

La part des polypensionnés par génération fluctue, elle, de 33 % à 37 % (graphique 3). Les hommes sont plus fréquemment polypensionnés que les femmes. Si l'on définit le régime principal de base comme celui dans lequel le retraité a validé le plus grand nombre de trimestres, alors 12,8 millions de retraités ont pour régime principal un régime de salariés du privé (hors régimes spéciaux) ou un régime d'indépendants, dont 11,0 millions la CNAV. 2,8 millions de retraités dépendent principalement d'un régime de la fonction publique.

### De plus en plus de femmes retraitées de droit direct

Bien qu'elles aient, en moyenne, moins participé au marché du travail que les hommes, les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires d'une pension de droit direct du fait notamment d'une espérance de vie plus longue. Les effectifs de femmes à la retraite augmentent également plus rapidement, en raison d'une progression de leur taux d'activité au fil des générations et d'un âge moyen de départ à la retraite

## Carte 1 Proportion de retraités de plus de 55 ans par département parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, fin 2016



**Note** > En France, les retraités de plus de 55 ans représentent 27 % des personnes âgées de 15 ans ou plus.

**Champ** > Retraités ayant perçu au moins un droit direct et résidant en France.

**Sources** > DREES, EIR 2016 ; Insee, structure de la population du département par âge au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

se rapprochant de celui des hommes (voir fiche 15). Entre 2004 et 2018, la part des femmes parmi l'ensemble des retraités de droit direct a augmenté de 1,5 point, de 50,8 % à 52,3 %.

La part des hommes parmi les retraités de droit direct est particulièrement élevée dans la fonction

publique militaire de l'État, à la SNCF, à la RATP et à l'Agirc. Les femmes, elles, sont plus nombreuses dans la FPCE ainsi qu'à l'Ircantec, à la CNAV et à la MSA non-salariés. Ces variations sont le reflet des parts respectives des femmes et des hommes dans les divers secteurs d'activité en cours de carrière. ■

**Tableau 2** Effectifs des retraités de droit direct, par régime de retraite en 2018

	Effectifs (en milliers)	Part des hommes (en %)	Part des polypensionnés (en %)	Évolution (en %)			En proportion de l'ensemble tous régimes (en %)
				2017-2018	2013-2018	2008-2018	
CNAV	13 618	47	38	1,5	7,3	19,5	83
Arrco	11 632	51	nd	1,7	9,2	21,7	71
Agirc	2 587	71	nd	2,5	14,6	35,7	16
MSA salariés	1 902	62	88	-1,5	-0,4	-1,3	12
MSA non-salariés	1 255	46	75	-3,1	-13,4	-24,9	8
Fonction publique civile de l'État <sup>1</sup>	1 569	44	44	1,3	6,8	20,1	10
Ircantec	1 822	39	nd	2,2	12,3	24,9	11
SSI base <sup>2</sup>	1 602	66	94	0,0	7,8	11,1	10
CNRACL <sup>1</sup>	1 139	30	71	4,2	21,2	50,4	7
Régimes spéciaux <sup>3</sup>	757	74	59	-0,5	-5,9	-11,9	5
Professions libérales <sup>4</sup>	329	64	91	5,1	30,4	78,2	2
<b>Ensemble, tous régimes<sup>1</sup></b>	<b>16 377</b>	<b>48</b>	<b>33</b>	<b>1,3</b>	<b>4,8</b>	<b>13,6</b>	<b>100</b>
<b>Retraités dans au moins un régime de base<sup>1</sup></b>	<b>16 308</b>	<b>48</b>	<b>33</b>	<b>1,4</b>	<b>5,1</b>	<b>14,3</b>	<b>99,6</b>

nd : non disponible.

1. Voir annexe 5, note sur le champ de la retraite.

2. Voir annexe 5, note sur la création de la SSI.

3. Régimes spéciaux : FSPOEIE, SNCF, RATP, CNIEG, Enim, CANSSM, Cavimac, CRPCEN, Caisse de réserve des employés de la Banque de France, Altadis, Retrep.

4. Professions libérales : CNAVPL, CNBF, Ircec.

**Notes >** Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. À la MSA non-salariés, les données de l'EACR excluent les résidents des DOM avant 2016. Les données détaillées par régime sont disponibles sous <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2018, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE, rapport CCSS de septembre 2019.

**Tableau 3** Effectifs des retraités de droit direct d'un régime de base en 2018, selon le régime principal

	Ensemble		Femmes		Hommes	
	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)	Effectifs (en milliers)	Part (en %)
<b>Tous retraités de droit direct</b>	<b>16 380</b>	<b>100,0</b>	<b>8 560</b>	<b>100,0</b>	<b>7 810</b>	<b>100,0</b>
<b>Retraités de droit direct d'un régime de base</b>	<b>16 170</b>	<b>98,7</b>	<b>8 490</b>	<b>99,1</b>	<b>7 680</b>	<b>98,3</b>
<b>dont anciens salariés à titre principal<sup>2</sup></b>	14 770	90,2	7 870	91,9	6 900	88,3
Salariés du régime général	10 970	67,0	6 040	70,6	4 930	63,1
Fonctionnaires civils de l'État	1 500	9,2	850	9,9	650	8,3
Fonctionnaires militaires de l'État	350	2,1	30	0,3	320	4,1
MSA salariés	440	2,7	150	1,8	290	3,7
Fonctionnaires CNRACL	950	5,8	670	7,8	280	3,6
Régimes spéciaux <sup>1</sup>	560	3,4	130	1,5	430	5,5
<b>dont anciens non-salariés à titre principal<sup>2</sup></b>	1 400	8,6	620	7,2	790	10,1
MSA non-salariés	750	4,6	430	5,0	330	4,2
SSI base	490	3,0	140	1,6	350	4,5
Professions libérales	150	0,9	50	0,6	100	1,3
<b>dont : aucun régime principal<sup>3</sup></b>	140	0,8	50	0,5	90	1,1
<b>Unipensionnés d'un régime de base</b>	<b>10 900</b>	<b>66,6</b>	<b>6 110</b>	<b>71,3</b>	<b>4 790</b>	<b>61,4</b>
<b>Polypensionnés de régimes de base ayant un régime principal<sup>2</sup></b>	<b>5 270</b>	<b>32,2</b>	<b>2 380</b>	<b>27,8</b>	<b>2 890</b>	<b>37,0</b>
<b>Autres retraités de droit direct<sup>4</sup></b>	<b>70</b>	<b>0,4</b>	<b>30</b>	<b>0,3</b>	<b>40</b>	<b>0,5</b>

1. Y compris les fonctionnaires percevant une pension de droit dérivé issue d'une pension d'invalidité (voir fiche 21), à partir de 2013. Avant cette date, l'inclusion des personnes bénéficiant d'une pension d'invalidité de droit dérivé était variable selon les années.

2. Pour les retraités polypensionnés, le régime indiqué correspond au régime principal, c'est-à-dire celui représentant plus de la moitié de la carrière.

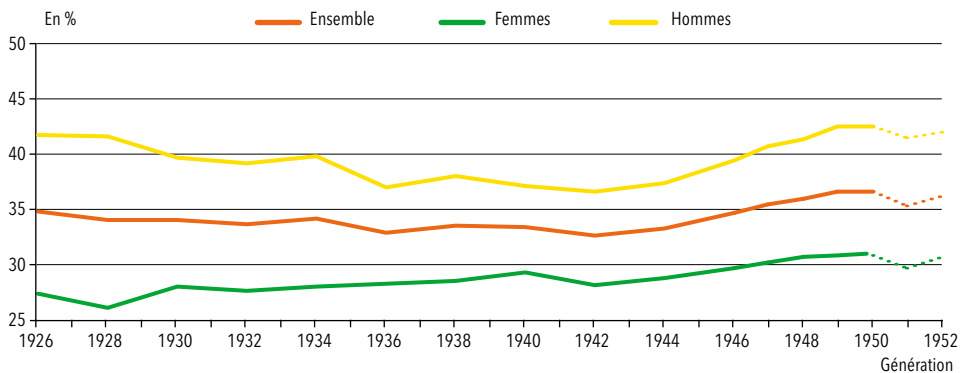
3. Retraités bénéficiant d'un avantage de droit direct dans au moins trois régimes de base différents, dont aucun ne représente plus de la moitié de la carrière.

4. Retraités percevant un droit direct dans au moins un régime complémentaire (mais dans aucun régime de base).

**Notes >** Des données complémentaires qui portent sur les effectifs de retraités de droit direct d'un régime de base selon le régime principal sont disponibles dans l'espace data.drees : <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>. Ces données excluent les personnes ayant perçu un versement forfaitaire unique. Certains des résultats présentés dans ce tableau peuvent être volatils d'une année sur l'autre. Ils fournissent donc des ordres de grandeur et n'ont pas vocation à permettre de calculer une évolution annuelle. Les effectifs sont arrondis à la dizaine de milliers.

**Champ >** Retraités ayant perçu un droit direct au cours de l'année 2018, résidant en France entière ou à l'étranger, vivants au 31 décembre 2018.

**Sources >** DREES, EACR, EIR, modèle ANCETRE.

**Graphique 3** Part des polypensionnés par génération et par sexe

**Note** > Les données en pointillés (pour la génération 1951) ont été estimées à partir du modèle ANCETRE. La baisse observée pour la génération 1951 s'explique en partie par la mise en place de la Lura au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Champ** > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins un droit direct, pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à l'âge de 66 ans.

**Sources** > DREES, EIR 2016 pour les générations 1926 à 1950, modèle ANCETRE pour les générations 1951 et 1952.

**Pour en savoir plus**

- > Données historiques et par régimes détaillés disponibles dans l'espace data.drees : [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr), rubrique Retraites.
- > **Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)**. (2019, septembre). Recueil statistique de la branche retraite 2018.
- > **Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS)**. (2019, septembre). Les comptes de la Sécurité sociale, rapport annuel.
- > **Conseil d'orientation des retraites (COR)**. (2019, juin). Évolutions et perspectives des retraites en France, rapport annuel.
- > **Ministère de l'Économie et des Finances**. (2019). Rapport sur les pensions de retraite de la fonction publique, annexe au projet de loi de finances pour 2019.
- > **Mutualité sociale agricole (MSA)**. (2019). Chiffres utiles de la MSA.
- > **Sécurité sociale des indépendants (SSI)**. (2019). L'essentiel en chiffres.